



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 59

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen de la version amendée du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

M. GERRARD propose que le projet de loi 14 soit amendé, à l'article 10 :

- a) par substitution, au numéro d'article 12.2, du numéro de paragraphe 12.2(1);
- b) dans le passage introductif du paragraphe 12.2(1), par adjonction, après « peut, », de « sous réserve du paragraphe (2), »;
- c) par adjonction, après le paragraphe 12.2(1), de ce qui suit :

Dépôt d'un document d'analyse coûts-avantages

12.2(2) Avant de prendre un règlement en vertu du paragraphe (1), le ministre dépose à l'Assemblée législative un document d'analyse coûts-avantages de la formation, du maintien, de la fusion ou de la dissolution d'une ou de plusieurs nouvelles ou anciennes divisions effectués par règlement pris sous le régime de l'article 7.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, MM. GILLESHAMMER et DERKACH ainsi que M^{mes} SMITH (Fort Garry) et STEFANSON interviennent.

M. PITURA exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (D. Harik, A. Tougas, A. Tougas et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (D. Bate, D. Klein, H. Kullman et autres)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* SELINGER de déposer le projet de loi 49 — *Loi sur l'achat de Winnipeg Hydro/The Purchase of Winnipeg Hydro Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* SELINGER dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 49.

(Document parlementaire n° 178)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} ASPER ainsi que MM. ENNS, AGLUBUB, PENNER (Emerson) et RONDEAU font des déclarations de député.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen de la version amendée du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que le projet de loi soit amendé, à l'article 10 :

- a) par substitution, au numéro d'article 12.2, du numéro de paragraphe 12.2(1);
- b) dans le passage introductif du paragraphe 12.2(1), par adjonction, après « peut, », de « sous réserve du paragraphe (2), »;
- c) par adjonction, après le paragraphe 12.2(1), de ce qui suit :

Dépôt d'un document d'analyse coûts-avantages

12.2(2) Avant de prendre un règlement en vertu du paragraphe (1), le ministre dépose à l'Assemblée législative un document d'analyse coûts-avantages de la formation, du maintien, de la fusion ou de la dissolution d'une ou de plusieurs nouvelles ou anciennes divisions effectués par règlement pris sous le régime de l'article 7.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. PITURA, FAURSCHOU, MAGUIRE, CUMMINGS et PENNER (Emerson) interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU

LOEWEN
MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
TWEED 23

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 31

La séance est levée à 16 h 56 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers